

Règlement de la Cafétéria

La cafétéria est un lieu de restauration et de détente. Elle est accessible aux lycéens, dès l'entrée en seconde dans la limite des places disponibles. Différentes formules seront proposées chaque jour.

Obligations:

- Être en possession de sa carte scolaire : en cas de perte ou de détérioration de carte self, son renouvellement est facturé 15 euros.
- Avoir un compte créditeur en ayant crédité son porte-monnaie restauration par carte bancaire via le site « Ecole Directe », rubrique « Parents » ou en déposant un chèque à l'ordre de « Ogec Saint-Thomas de Villeneuve » avant 10h00 dans la boîte aux lettres prévue à cet effet (si vous souhaitez que votre compte soit crédité le jour même).
- Consommer sur place.

Interdictions :

Les règles de vie à la cafétéria se tiennent au règlement intérieur. En outre, nous rappelons qu'il n'est pas autorisé de :

- stationner dans le couloir avant 11h30 (par mesure de sécurité, tout élève doit respecter les allées et issues de secours),
- doubler ou bousculer ses camarades dans la file d'attente,
- déplacer le mobilier (tables et chaises...) et de le détériorer,
- apporter sa propre nourriture,
- sortir de la cafétéria avec de la nourriture ou des boissons,
- entrer par la porte de sortie.

Même si la cafétéria est lieu de convivialité, il n'en demeure pas moins que le respect est de mise : pour le bien-vivre ensemble, il est primordial d'avoir une attitude courtoise et respectueuse envers le personnel de restauration et l'équipe éducative ainsi qu'une bonne tenue en déjeunant.

Le refus de se plier aux consignes, les abus et le manque de respect font l'objet de sanction : le personnel éducatif se réserve le droit d'interdire temporairement l'accès à la cafétéria en cas de non-respect du règlement.

Dans ce cas, les élèves peuvent aller déjeuner au self (élèves demi-pensionnaires et externes) ou à l'extérieur de l'établissement (uniquement les élèves externes).

Tout élève venant à la cafétéria s'engage à respecter cette charte.